



## Quelles ambitions pour notre alimentation ?

### CR Atelier 3 :

### Des paysans pour manger... des circuits-courts pourquoi faire ?

Modérateurs : Vincent Delahaye et Julie Caubel

Participants : collectif Manger Sans Paysans, réseau des AMAP, réseau des Jardins de Cocagne/association Semailles, Mas de Carles, Coopérative Européenne Longo Maï, ferme pédagogique de l'Oiselet, coopérative de producteurs La Banaste, producteurs indépendants de la ceinture verte d'Avignon, jardin de la Coupe d'Or (Mention Nature et progrès), association Solidarité Paysan.

Le circuit-court présente de nombreux avantages symétriques pour les producteurs et pour les consommateurs, autant sur le plan agronomique (production de qualité, diversification des agricultures) que environnementale (refus des intrants de synthèse, limitation des transports, de l'emballage, etc.), social (maintien d'un tissu rural en termes d'emploi et lien humain entre producteurs et consommateurs), et économique (prix négocié, plus grande liberté dans l'approvisionnement, moindre concurrence, etc.).

Mais cela n'est pas sans contraintes, notamment pour le producteur qui doit s'adapter à de multiples aléas. Ce compte rendu reprendra les points de vue exprimés tout au long de cet atelier mettant en évidence les divers verrous auxquels les producteurs sont confrontés.

#### Quelques exemples de fonctionnement

Association Semailles (réseau Jardin de Cocagne) = l'agriculture est au cœur de l'activité des jardins de Cocagne mais l'objectif principal est l'insertion professionnelle (sur Avignon, 30 personnes en insertion professionnelle). A l'échelle nationale, on parle de 100 Jardins de Cocagne, 450 permanents, 3000 salariés en insertion professionnelle et 13 000 adhérents !!!

Longo Maï : autogestion en communautés avec 10 coopératives agricoles donc 5 en France. La démarche vise à éviter tous les « acteurs » intermédiaires de la transformation des produits agricoles (multinationales, ...), pour s'affranchir des marges bénéficiaires trop souvent ahurissantes. L'idée est de redonner une valeur à la nourriture, face à la valeur de notre monnaie (monnaie virtuelle, spéculation,...) : « La face cachée de la monnaie ».

Mas de Carles : pas représentatif d'un fonctionnement producteur-circuit court parce que reçoit beaucoup de soutien financier. Sans ça, pour lui, un producteur peut tenir 5 à 10 ans en bio, avant de laisser tomber parce que ça devient trop dur.

La Banaste : producteur en élevage bovin extensif (polyculture élevage, sur des petites surfaces). Pour lui, qui est en conventionnel, la guerre conventionnel/bio est une mauvaise guerre. Déjà que la vie est dure pour les agriculteurs, cessons de les rendre responsables des fléaux de la terre entière et rappelons nous que c'est aussi au « consommateur » de prendre conscience de ses responsabilités.

Ces exemples de fonctionnement montrent la diversité des situations. Les systèmes de valorisation en circuit-court sont effectivement diverses : AMAP, points de ventes collectifs, vente directe à la ferme, marchés paysans, etc.

Parmi les avantages souvent énoncés, le **lien humain entre consommateurs et producteurs et la convivialité** reste un aspect important, garantissant d'ailleurs les engagements mutuels des deux parties et donc la pérennité du système.



## Quelles ambitions pour notre alimentation ?

Mais ces systèmes sont loin d'être des solutions miraculeuses, et c'est même au contraire **des voix souvent très exigeantes et techniquement difficiles**.

Cela demande, par définition, **du temps** à l'agriculteur : préparation des paniers et temps de présence à la distribution dans le cas des AMAP, présence et temps de vente pour les autres systèmes.

*André Bernard (vice-président de la Chambre d'Agriculture Vaucluse) : depuis 1993, fonctionnement du réseau « Bienvenue à la Ferme » : tenu par les épouses d'agriculteurs, vente qui reste saisonnière (mars à octobre).*

*Mathieu Capot : producteur en conventionnel sur l'île de la Barthelasse : ils sont 2 agriculteurs mais finalement, un des deux consacre l'essentiel de son temps à la vente à la ferme. Cette vente à la ferme fonctionne bien notamment grâce au tourisme lié à l'emplacement de sa production.*

L'agriculteur doit aussi montrer de **nouvelles compétences, sociales et économiques** pour vendre et suivre l'écoulement de ses produits (impératifs de planification, organisation, gestion et travail de trésorerie).

Le circuit-court oblige aussi un certain niveau de **diversification des productions**, à l'échelle de l'exploitation ou du territoire. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des AMAP où l'agriculteur est souvent seul pour alimenter sainement en légumes de nombreuses familles aux exigences certaines. Cela impose une organisation du travail complètement différente, avec la planification de calendriers de culture complexes combinant de petites quantités de différents produits pour échelonner les récoltes et remplir les paniers au fil des semaines. Or cela implique de nombreuses contraintes techniques qui s'additionnent souvent proportionnellement au nombre d'atelier sur l'exploitation ainsi que des structures d'exploitation adaptées (surfaces, matériels, investissements). **Ne faudrait-il pas chercher une complémentarité au niveau du territoire, chaque producteur étant davantage spécialisé mais complémentaires à ses voisins ? Les points de vente collectifs rassemblent différents producteurs, chacun relativement spécialisé.**

*Diversification extrême : « Arrêter de produire 50 variétés de tomates »*

Nombreux sont aussi les producteurs à **diversifier leurs méthodes de commercialisation**, associant circuit-courts et grossistes. Il devient alors possible de bénéficier à la fois de « rentes » liées à la précocité de certains produits en circuit de gros et d'une régularité du prix d'achat via les AMAP.

*André Bernard : « non besoin d'exclusivité des paniers AMAP, il est nécessaire de combiner différents circuits de commercialisation. ». Optimisme à avoir selon lui vis-à-vis de la grande distribution qui va chercher de moins en moins loin*

L'agriculteur est ainsi moins dépendant des aléas. Si les consommateurs peuvent assez facilement changer de mode d'approvisionnement, il n'en est pas de même des producteurs qui, spécialement dans les situations où l'AMAP est le principal débouché, dépendent fortement du réseau constitué.

Enfin, le circuit-court est souvent associé à une agriculture respectueuse de l'environnement **refusant tout intrant de synthèse**. Ce qui n'est pas non plus sans poser de contraintes techniques et économiques. Le matériel est souvent peu adapté à ce genre d'agriculture (taille des tracteurs) et de nombreuses impasses techniques persistent nécessitant des innovations technologiques comme en sélection variétale (adaptation de variétés rustiques). Ces modes de production sont ainsi souvent associés à des prix supérieurs et/ou non adaptés à ces systèmes agricoles : coût du fumier, du matériel, etc.



## Quelles ambitions pour notre alimentation ?

- ⇒ Ces nouvelles exigences et cette nouvelle organisation du métier imposées par le circuit-court nécessitent un fort **soutien entre producteurs**. Ainsi, les producteurs s'entraident : prêt de matériel, troc pour compléter les paniers en cas de manques, appui technique, etc.

Un autre point largement discuté : « **le juste prix ?** ». Le circuit-court permet à l'agriculteur de fixer son prix sur les coûts de production avec une rémunération négociée. Rappelons que l'AMAP se veut être une forme de commerce équitable local dans le sens où les prix pratiqués doivent permettre une rémunération juste du producteur. Malgré tout, nombreux sont les producteurs fonctionnant en AMAP qui ont une rémunération qui ne dépasse pas les 500 €/mois. Se pose la question de la viabilité du système et la capacité des AMAP à maintenir des paysans. **Mais est-ce une question spécifique aux circuit-courts ou plutôt une question que l'agriculture ne s'est jamais posée ?**

*« Quel que soit le mode de production et de vente, la réalité montre que n'importe quel paysan pouvait être en faillite »*

L'absence d'intermédiaire doit aussi permettre des prix bas, comparables aux prix de marché. En revanche, le partage des risques dans le cas des AMAP peut être un frein pour les personnes aux revenus modestes.